



ELECTIONS PRESIDENTIELLES 10 et 24 avril 2022



Pour voter aux élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022), vous devez être inscrits sur les listes électorales de VILLE-EN-SALLAZ.

Votre inscription est possible jusqu'au 04 mars 2022 pour les présidentielles et jusqu'au 06 mai 2022 pour les législatives.

Comment s'inscrire ?

- Soit par internet, sur [service-public](#) avec un justificatif d'identité valide et un justificatif de domicile de moins de 3 mois numérisés.
- Soit personnellement en mairie avec un justificatif d'identité valide, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le Cerfa complété n°12669*02 (disponible en mairie ou sur le lien ci-après).
- Soit par courrier, en joignant un justificatif d'identité valide, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le Cerfa complété n°12669*02.

Téléchargez le [Cerfa n°12669*02](#)

Êtes-vous inscrit sur les listes électorales? Comment le savoir:

- 1**
Rendez-vous sur le téléservice en ligne www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « **Élections** », sur le service en ligne « **Interroger sa situation électorale** ».
- 2**
Renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit(e), ainsi que vos informations personnelles (nom, tous vos prénoms, date de naissance).
- 3**
Vous obtenez la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire une vérification dans une autre commune ou vous inscrire directement.

